



Schoelcher, le 16 juillet 2018

**MESURES DE PUBLICITÉ**  
**(Article 2122-1-1 du Code Général de la**  
**Propriété des Personnes Publiques (CGPPP)**  
pour demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire(AOT)  
du Domaine Public Maritime (DPM)  
**pour une exploitation économique**

**Objet : Activité de glacier**

**Commune : SCHOELCHER**

Quartier : Bourg

Lieu-dit : Rue du Bord de Mer

Parcelle : P69

Plage : Bord de Mer

**Superficie demandée:**

**Durée de l'occupation souhaitée :**

**Redevance :** A déterminer par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

**Critères de sélection :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Le candidat doit fournir une note technique portant sur :

- le process et la méthodologie mis en œuvre pour la réalisation des travaux (autoconstruction, chantier d'insertion, entreprise...)

Cette note permettra d'apprécier la valeur technique et l'intégration paysagère de l'offre.

**Valeur technique du projet : 70 %**

- la qualité des matériaux proposés en fonction des documentations techniques (pour rappel, les installations doivent rester aisément démontables)
- les mesures environnementales prévues pour réaliser les travaux et ensuite exploiter l'installation (gestion de l'eau, des déchets, économie d'énergie...)

**Intégration paysagère du projet dans le site : 30 %**

- l'insertion paysagère et éventuellement végétalisation (photo-montage, croquis, note...)

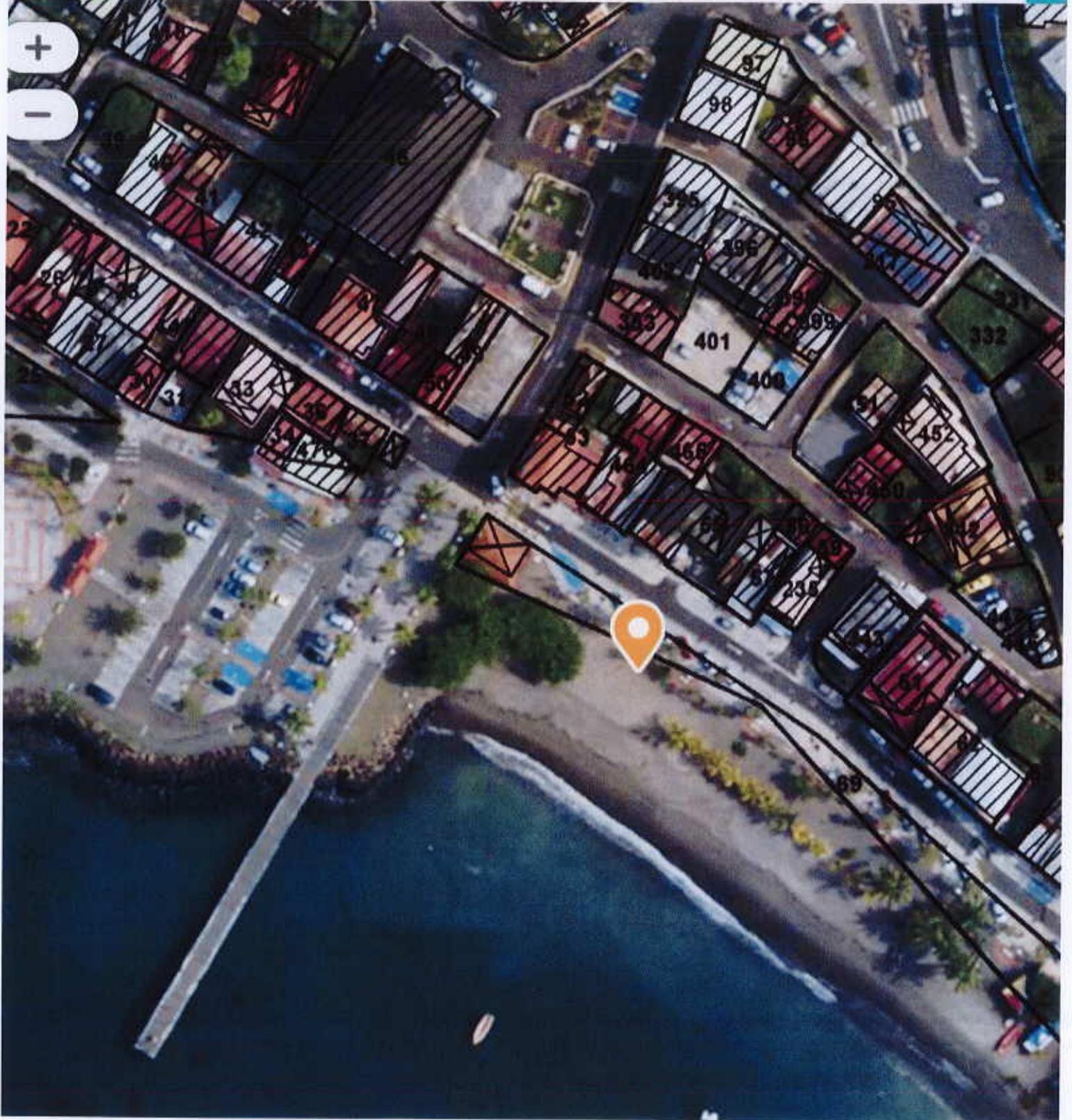
**Conditions d'occupation/d'utilisation du DPM :**

Activité en lien avec la mer

**Hormis :**

- les personnes ayant fait l'objet d'un PVCGV
- les pétitionnaires n'étant pas à jour de leur redevance (dette).

Le délai ouvert pour déposer les candidatures **est fixé à 1 mois** à partir de la date de publication de cette mesure de publicité (plan joint).



**Liste des pièces à fournir pour une demande d'Autorisation d'Occupation  
Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (en 3 exemplaires)**

- l'imprimé type de demande d'AOT du Domaine Public Maritime
- Préciser le n° de la parcelle adjacente si celle faisant l'objet de la demande, n'est pas cadastrée.
- un plan cadastral de la parcelle avec la localisation précise du projet.
- un relevé de propriété ou matrice cadastrale de la parcelle concernant le bâti.
- un extrait de la matrice cadastrale de la parcelle concernant le terrain
- **un Plan de masse (Échelle 1/200 ou 1/500)**
- **une Notice descriptive de l'opération**
- les statuts ainsi que la composition du bureau (si c'est une association)
- les comptes d'activités annuelle de l'association (si c'est une association)
- un extrait Kbis (si c'est une entreprise)

**L'ensemble du dossier doit être envoyé à l'adresse suivante :**

**Direction de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
DEAL – SPEB – Unité Littoral  
Pointe de Jaham  
B.P. 7212  
97274 SCHOELCHER**

....., le

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

Profession .....

Tel : .....

à

Monsieur le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

**Objet :** Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, l'autorisation d'occupation temporaire du  
Domaine Public Maritime de la parcelle n° ....., cadastrée section ..... de la zone des 50 pas  
**géométriques au quartier ou lieu-dit\*** .....  
sur le territoire de la commune de ou du\* .....\*

Cette demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM est formulée pour  
.....  
.....  
.....  
.....

La superficie totale occupée est de .....

**Signature**

\* Rayez les mentions inutiles